

## **Assemblée municipale du 8 juin 2009**

### **«Merci pour votre confiance !»**

**A l'issue de l'assemblée municipale de lundi, Paul-André Jeanfavre, maire, a remercié les 47 citoyens présents (sur 1144 ayants droit) de leur confiance, laquelle encourage le conseil à aller de l'avant. Le législatif a en effet suivi en tous points les recommandations de l'exécutif. Non sans discussions, lorsqu'il s'est agi du ruisseau des Covos, dont la remise à ciel ouvert irrite certains citoyens.**

C'est unanimement que l'assemblée a approuvé le crédit additionnel de 33'000 francs demandé pour l'équipement de détail des quatre parcelles sises au sud-est de la rue Centrale. Le conseiller municipal Daniel Jeanfavre rappelait qu'un crédit de 130'000 francs avait été voté en juin 2006 pour ce chantier, dont la réalisation progressive a réservé quelques surprises. Il a ainsi fallu s'adjoindre la collaboration d'un ingénieur, indispensable pour résoudre les problèmes d'écoulement d'eau notamment. Des difficultés importantes ont été rencontrées dans le sous-sol, l'esthétique des lieux a été améliorée, les grilles d'écoulement changées et une nouvelle clôture posée, ce qui a induit de frais supplémentaires. Lesquels justifient le crédit additionnel.

### **La sécurité prime**

L'unanimité s'est faite également autour du crédit d'engagement de 160'000 francs pour l'aménagement de la rue de la Gare, à Sombeval. Daniel Jeanfavre soulignait que l'heureux développement industriel de cette zone induit un sérieux accroissement du trafic, automobile autant que piétonnier, le long de cette rue cédée l'an dernier à la Municipalité par la Bourgeoisie, avec son allée d'arbres.

Or la rue de la Gare étant dépourvue de trottoir sur un tronçon de 157 mètres, la sécurité des piétons y est gravement mise à mal, ajoutait le conseiller municipal en charge du dossier. Avant de préciser que le crédit demandé inclut la création d'un trottoir, le système d'évacuation des eaux de surface, l'aménagement de la surface de l'allée ainsi que le travail d'un ingénieur.

### **Ruisseau des Covos**

#### **Les menaces de l'AIB et l'offre des CFF**

La discussion fut par contre vive au sujet du ruisseau des Covos, dont l'assainissement et la remise à ciel ouvert nécessitaient un crédit de 400'000 francs, dont à déduire de très importantes subventions fédérales et cantonales.

Daniel Jeanfavre rappelait que les intempéries des dernières années ont provoqué de gros dégâts, notamment sur le chemin, et inondé trop souvent la ligne CFF, suite aux grosses eaux du ruisseau des Covos. L'AIB menace d'ailleurs de réduire ses prestations en cas de nouveau sinistre lié au même cours d'eau.

Le projet prévoit de remettre le ruisseau à ciel ouvert, après le passage sous la voie ferrée; un passage dont les CFF prendront l'intégralité des frais à leur charge, mais à condition que la commune donne son accord à la fin du mois courant !

Résultat : sur un coût total de 400'000 francs, la commune n'aurait à payer que 48'000 francs.

## **La loi, c'est la loi !**

La discussion fut vive, sur cet objet, certains participants à l'assemblée estimant que le coût des travaux - même s'il n'est pas assumé par la commune - est trop élevé, en période de crise particulièrement. D'autres s'élevaient contre la mise à ciel ouvert du ruisseau et les pertes induites en terre agricole. Or aussi bien Daniel Jeanfavre que Paul-André Jeanfavre, maire, le soulignaient haut et clair: *«Il s'agit là de la solution la moins dommageable. Si la commune ne lance pas ce projet, qui permet de conduire le ruisseau en bordure du terrain agricole, il faudra passer par une procédure d'expropriation et le cours d'eau traversera alors le terrain en son beau milieu !»*

Et les deux élus de devoir le rappeler à plusieurs reprises: la loi interdit formellement la création de nouvelles conduites souterraines pour de tels cours d'eau ! N'en déplaise au citoyen qui affirmait, lundi soir, que *«les lois sont faites pour être détournées»*.

Au vote, le crédit a finalement passé la rampe par 14 voix contre 11 et de nombreuses abstentions.

## **Les comptes comme une lettre à la poste**

Les comptes de la Communauté scolaire secondaire - 8400 francs de moins qu'au budget, malgré une augmentation des élèves de Sonceboz, de 63 à 67 -, et ceux de la commune - 337'000 francs d'excédent de recettes après attribution de 400'000 francs au fonds d'entretien des immeubles communaux -, ont passé la rampe sans souci, les premiers unanimement, les seconds par 46 voix contre 1.

On signalera, comme l'a fait le conseiller municipal Blaise Jan en assemblée, que les dettes de la commune ont passé, de 2001 à 2008, de 5,5 à 3,6 millions de francs. Belle évolution !

## **Quatre décomptes, trois bonnes nouvelles**

L'assemblée a pris connaissance de quatre arrêtés de compte. Le premier, pour l'équipement de détail des quatre parcelles sises au sud-ouest de la rue Centrale, débouche sur une dépense nette de quelque 123'000 francs, alors que le crédit voté s'élevait à 130'000 francs.

Pour le remplacement d'un véhicule de première intervention destiné aux sapeurs-pompiers, la dépense a atteint 186'603 francs, sur un crédit de 200'000 francs.

Enfin, grâce à une toute nouvelle technique de chemisage pour réaménager la conduite d'eau passant sous la ligne CFF dans le secteur du pourpoint - technique proposée et mise au point par l'ingénieur engagé en la circonstance -, la commune a pu économiser quelque 180'000 francs ! Alors qu'un crédit de 300'000 francs avait été libéré pour les travaux d'assainissement et de remplacement des canalisations, du bas du pourpoint au milieu de l'Impasse des Corneille, la facture totale à charge de la commune s'est donc limitée 120'057 francs.

L'aménagement du carrefour de la Couronne, enfin, débouche sur un dépassé de quelque 9500 francs, dû à des travaux rendus nécessaires par ceux que les Ponts et Chaussées ont décidé d'effectuer, en particulier le changement de couvercles de chambres. /dez

### La crèche-garderie désormais communale

C'est unanimement que l'assemblée a approuvé le passage de la crèche-garderie « Au P'tit Soleil » dans le giron communal. Ouverte en 2002, accueillant une vingtaine d'enfants, et jusqu'ici sous le régime de l'association, cette institution devient donc communale. Sylvia Hasler soulignait en assemblée que ce changement permet notamment une meilleure gestion du personnel, un professionnalisme accentué, une coordination directe avec les instances cantonales et l'anticipation de l'école à journée continue.

Le nouveau statut de la crèche-garderie n'induit aucune charge financière supplémentaire pour la commune.

La modification du règlement sur le statut du personnel communal, afin d'y inclure les employés de la crèche, a été acceptée sans discussion. /dez

### Intègre et précieux

Le maire rendait hommage, à l'issue des débats, à celui qui avait accueilli pour la dernière fois les participants à l'assemblée, René Rimaz bien entendu.

Après 34 ans de fonction en tant qu'agent de police municipale, depuis son arrivée le 3 novembre 1975, René Rimaz prendra en effet sa retraite cet été. *« Tantôt homme de terrain, tantôt employé de bureau, véritable et très précieuse encyclopédie communale, personnage au caractère bien trempé mais dénué de toute rancune, doté d'un excellent équilibre mental et physique - qui lui a permis de supporter les nombreux changements de personnes au sein des autorités - , René Rimaz est surtout un collaborateur intègre, assidu, agréable et de très bon conseil »*, s'exclamait Paul-André Jeanfavre en adressant au futur retraité, au nom du Conseil et de la population, de chaleureux remerciements et des vœux sincères pour un avenir très souriant. *« Il ne s'ennuiera pas une seule seconde, nous pouvons en être certains »*, concluait-il. /dez